

# COMMUNE D ' YEVRES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 17 février 2009

Le 17 février 2009, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

Le procès verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, en date du 17 décembre 2008, est approuvé à l'unanimité.

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

### **AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC RUE NARCISSE BILLARD : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE D'UNE OPERATION CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de l'espace public Rue Narcisse Billard.

Le montant estimé des travaux s'élève à 130 229,22 € H.T., soit 155 754,14 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention, au titre d'une opération cœur de village, à hauteur de 40 %.

### **AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC RUE EMILE DELAVALLEE – RUE DU PONT : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE D'UNE OPERATION CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition de la parcelle bâtie, 2, Rue du Pont.

Le montant de l'acquisition s'élève à 71 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention, au titre d'une opération cœur de village, à hauteur de 40 %.

**REHABILITATION DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'ANCIEN LOGEMENT DE  
L'ECOLE EN ESPACE DEDIE AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES :  
DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU  
CONTRAT REGIONAL DU PAYS PERCHE**

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancien logement de l'école en espace dédié aux associations communales.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 94 920,00 € H.T., soit 113 524,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention, dans le cadre du contrat Régional du Pays Perche, à hauteur de 20 %.

**ASSURANCE DES BATIMENTS TRANSFERES : DEMANDE DE  
REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Yèvres a transféré à la Communauté de communes du Perche-Gouet certains bâtiments (école primaire, école maternelle, accueils périscolaires et bibliothèque).

La garantie assurance ayant été payée par la commune, il convient que la Communauté de communes rembourse la commune, pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander le remboursement de l'assurance par la Communauté de communes pour les bâtiments transférés, à savoir un total de 1 276,59 €.

**MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ  
NATUREL**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz. Il propose au Conseil Municipal, concernant les réseaux de distribution de gaz naturel :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0,035 € / mètre decanalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.

- que ce montant soit revalorisé chaque année.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

## **TARIF DES VACATIONS FUNERAIRES**

La loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire réforme partiellement le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces surveillances.

Désormais, le taux unitaire des vacations funéraires est harmonisé entre 20 et 25 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif unitaire des vacations funéraires à 20 €

## **RESULTAT ENQUETE PUBLIQUE : ALIENATION D'UNE MARE COMMUNALE AUX CHAMPS BLANCS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique destinée à recueillir les observations du public sur le déclassement et l'aliénation d'une mare communale aux Champs Blancs, au profit de Monsieur CHARBONNEAU Pierre, a eu lieu du 12 au 26 janvier 2009.

Aucune observation n'a été inscrite sur le registre déposé en Mairie. Monsieur le Commissaire Enquêteur, a rédigé son rapport, et émet un avis favorable au projet d'aliénation de la mare communale aux Champs Blancs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- le déclassement de la mare communale aux Champs Blancs, pour une superficie de 310 m<sup>2</sup>.
- l'aliénation de cette surface au profit de Monsieur CHARBONNEAU Pierre, aux conditions préalablement établies.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et toute pièce s'y rapportant.

## **RESULTAT ENQUETE PUBLIQUE : ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL (CR N° 85) AU GRAND EPINAY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique destinée à recueillir les observations du public sur le déclassement et l'aliénation d'un chemin rural (CR n° 85) au Grand Epinay, au profit de Mademoiselle QUENTIN Caroline, a eu lieu du 12 au 26 janvier 2009.

Une observation a été inscrite sur le registre déposé en Mairie. Monsieur le Commissaire Enquêteur, a rédigé son rapport, et émet un avis favorable au projet d'aliénation de ce chemin rural.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à la majorité :

- le déclassement du chemin rural (CR n° 85) au Grand Epinay, pour une superficie de 1 880 m<sup>2</sup>.
- l'aliénation de cette surface au profit de Mademoiselle QUENTIN Caroline, aux conditions préalablement établies.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et toute pièce s'y rapportant.

## **ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'adhésion du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C. A. U. E.), pour l'année 2009.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une cotisation de 180,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de cotiser au C. A. U. E., pour un montant de 180,00 €, pour l'année 2009.

## **AMENAGEMENT DE L'ANCIEN LOGEMENT DE L'ECOLE : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancien logement de l'école.

L'avenant indique la répartition du forfait de rémunération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA CREATION D'UNE SENTE PIETONNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention avec le Département pour la création d'une sente piétonne, en bordure de la Route Départementale 955.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte cette convention,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies peut subventionner les travaux d'éclairage public.

Le montant des travaux à envisager s'élève à 2 343,25 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies une subvention pour ces travaux.

**CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE  
REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES SUR LA R.D. 126.6  
(RUE DU LIEUTENANT STOCKES)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention avec le Département pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales sur la R.D. 126.6 (Rue du Lieutenant Stockes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte cette convention,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention de l'association L.E.C.A.P.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas verser de subvention, mais de laisser la salle récréative à disposition, gratuitement, lors de l'exposition « grands formats » du week-end de la Pentecôte.

- Monsieur le Maire fait le point sur divers travaux :

- réhabilitation de la maison Tramblay : un diagnostic amiante a été réalisé.
- logements créés par le Logement Dunois : la commission d'appel d'offres a eu lieu ; les lots ont été attribués. Les travaux devraient débuter en milieu d'année 2009.
- lotissement la Croix du But : les travaux de viabilisation ont débuté, pour une durée prévue de 6 mois.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- \* que les enveloppes « prêt à poster » seront bientôt disponibles.
- \* que le restaurant « l'Esperanza » est rouvert, en location gérance, sous le nom « le Saloon ».
- \* que la commission Communication, pour le Site Internet, se réunira prochainement.
- \* que la commission Animations, pour le parcours du cœur, se réunira le 02 mars à 20h30.
- \* d'une invitation à un vernissage d'une exposition, organisée par l'association L.E.C.A.P., le 21 février à 11h.
- \* sur les projets d'investissement de la commune pour 2009.
- \* de plusieurs remerciements, suite aux bons d'achat distribués, aux subventions communales versées, et de présentations de vœux.
- \* d'une soirée employés et élus, le 27 mars.
- \* du programme de formation des élus, pour le 1<sup>er</sup> semestre 2009.

- Monsieur PERRY demande des informations sur le projet d'urbanisation, Rue du Lieutenant Stockes, de Madame GRANGER. Monsieur le Maire répond qu'une parcelle est sur le point d'être vendue.

- Madame LORIOT fait part d'une demande de renseignement, sur le Plan Local d'Urbanisme, pour Montemont. Monsieur le Maire rappelle que, lors de l'élaboration de ce P. L. U., une concertation a été mise en place avec notamment une enquête publique.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23heures 30.**